



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 avril 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 Avril 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 4 Mai 1999

**Recensement général de la population - Rétribution des agents recenseurs**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard  
NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie  
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine  
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre  
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT,  
M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Madeleine CHAIGNEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à M. Jacques VANDIER.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.

M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Janine LUCAS, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile  
MORISOT

DELIBERATION D99237

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 1999**

**Règlementation Commerce Local**  
**Transports**

**Recensement général de la population - Rétribution des agents  
recenseurs**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville prend en charge la rémunération des Agents recenseurs recrutés à l'occasion du recensement général de la population.

Il convient donc de fixer la rétribution des Agents recrutés par la Ville en tenant compte des instructions officielles, de manière identique aux autres Villes de la région, je vous propose donc les taux de rémunération suivants

- Bulletin individuel	5,40 F
- Feuille de logement	2,70 F
- Dossier d'immeuble collectif	2,70 F
- Bulletin individuel 2 bis (bulletin étudiant)	2,70 F
- Bordereau de district	27,00 F
- Relevé d'immeubles	106,00 F
1 séance de formation d'une demi-journée	106,00 F

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter les taux de rémunération exposés ci-dessus.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)